

**Discours de Mme Yaël Braun-Pivet,
Présidente de l'Assemblée nationale**

**Reconstitution des débats de la loi de 1905
avec des comédiens de la Comédie-Française et 300 élèves**

Mercredi 7 décembre 2022 à 10h30 – Hémicycle

SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI

Mesdames et messieurs les membres du Bureau,

Mesdames et messieurs les députés, chers collègues,

Mesdames, messieurs, chers élèves,

C'est à un spectacle pas comme les autres auquel vous allez assister aujourd'hui.

Pour la première fois, dans cet hémicycle où sont discutées et votées les lois, nous allons reconstituer un grand débat historique : celui de la laïcité à la française. Car vendredi, le 9 décembre, ce sera la Journée nationale de la laïcité, en souvenir de la loi de séparation des Églises et de l'État, qui date du 9 décembre 1905.

Ce matin, je présiderai donc une séance trans-historique : les grands orateurs de 1905 s'exprimeront devant vous, au milieu de vous.

Je remercie les comédiens qui ont accepté ce bel exercice d'éducation civique : Catherine Salviat et Marcel Bozonnet, sociétaires honoraires de la Comédie-Française, Hervé Briaux, Scali Delpeyrat, François Lorient et Pierre Hancisse.

Hervé Briaux sera le rapporteur de la loi, Aristide Briand, à qui nous avons rendu hommage hier, en apposant, ici même, une plaque à sa mémoire.

Les autres comédiens débattront avec lui, comme le firent les députés de l'époque. Je vous demande de les écouter, même si vous ne partagez pas l'avis des orateurs qu'ils incarnent : c'est la première condition du débat démocratique.

En 1905, il n'y avait que des hommes dans l'hémicycle, mais déjà une femme pouvait s'en approcher : Mme Hélène Sée, la première à être admise parmi les journalistes parlementaires, pour le journal féministe *La Fronde*. Grâce à Catherine Salviat, elle nous observe du haut des tribunes et c'est elle qui va planter le décor : je suis heureuse de lui céder la parole – pour que le spectacle commence !